

## Initiative manitobaine visant à offrir des casques de cycliste à prix abordable

---

### Comment les centres de la petite enfance du Manitoba peuvent-elles participer?

1. **Personne contact** – Nous vous demandons de nommer une personne contact.
2. **Bons de commande** – Ci-joint, vous trouverez une trousse de commande de casques contenant six bons de commande et de lettres d'accompagnement. La personne contact distribuera un bon de commande et une lettre d'accompagnement à chaque famille intéressée (des bons de commande supplémentaires et une lettre d'accompagnement modèle peuvent être téléchargés à l'adresse [www.gov.mb.ca/healthyliving/bikesafety/helmets](http://www.gov.mb.ca/healthyliving/bikesafety/helmets)). Vous pouvez commander des casques pour votre propre programmation.
3. **Date limite** – Les familles doivent remettre leur bon de commande, accompagné de leur paiement par chèque, au plus tard le **11 février 2011**.
4. **Paiement par chèque** – Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **l'Organisme chargé de la distribution du matériel**. Si le nom de famille de l'enfant n'est pas le même que le parent, veuillez indiquer le nom de l'enfant sur le chèque. **Veillez noter** que les bons de commande ne seront pas remplis si la banque retourne un chèque sans provision.
5. **Paiement au comptant** – Afin d'accélérer le processus de commande, nous demandons aux centres de présenter un seul chèque pour toutes les familles qui ont payé au comptant pour leur casque de cycliste plutôt que d'envoyer de l'argent comptant à l'Organisme chargé de la distribution du matériel. N'envoyez pas d'argent comptant avec la commande de votre centre.
6. **Date limite de dépôt des bons de commande** – Les personnes contacts doivent mettre les bons de commande remplis accompagnés des chèques dans l'enveloppe fournie et l'envoyer à l'Organisme chargé de la distribution du matériel au plus tard le **22 février 2011**. Afin de garantir la livraison rapide des casques, nous ne pourrions pas accepter les commandes en retard.
7. **Dossiers** – Nous vous recommandons fortement de faire une photocopie du bon de commande de chaque enfant pour vos propres dossiers. Cette mesure facilitera la distribution des casques aux enfants en avril.
8. **Livraison des casques** – Les commandes seront livrées aux centres en avril 2011.
9. **Casques gratuits** – Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba offrira un nombre limité de casques gratuits à des familles éprouvant des difficultés financières. Les casques (deux à trois par centre) seront fournis sans frais aux centres pour les familles qui ne sont pas en mesure d'en acheter un. Les centres peuvent soumettre le nom de deux ou trois familles qui auraient besoin d'un casque gratuit et remplir un bon de commande en leur nom. Veillez à ce que la taille et le style de casque approprié soient inscrits sur le bon de commande de l'enfant et inscrivez la mention « casque gratuit » dans la partie du bon de commande réservée au paiement.

**Si vous avez des questions ou besoin de plus de renseignements à propos de l'Initiative manitobaine visant à offrir des casques de cycliste à prix abordable, veuillez communiquer avec Kathleen Burr, superviseure, Services à la clientèle, MDA, par téléphone au 204-945-5908 à Winnipeg ou par courriel à l'adresse [kathleen.burr@gov.mb.ca](mailto:kathleen.burr@gov.mb.ca).**